

Initiatives ministérielles

ment, n'est pas ici au moment où je fais mes remarques. Et je veux dès le départ vous dire, monsieur le Président, que je ne m'attends pas à ce que vous puissiez offrir une réponse aujourd'hui à ma question de privilège, et je pense qu'elle devrait avoir l'opportunité d'offrir ses commentaires.

Si j'ai bien entendu, monsieur le Président, au moment où le vice-premier ministre et président du Conseil privé faisait ses remarques à cette Chambre, la députée de Hamilton-Est, assise à son siège, lui a reproché de ne pas parler français. Et je pense, et d'autres députés aussi corroborent, et, au moment même où je vous parle, le député de Shefford me fait signe que lui aussi a entendu la même chose, je ne veux pas présumer de ses paroles, on laissera, si vous voulez, monsieur le Président, le hansom nous dire exactement ce qu'elle a dit, et on verra ce que le hansom reflète en termes de paroles. Mais je veux soulever cette question pour la raison suivante: c'est qu'au Canada, à moins que l'on ait changé les règles récemment, à ma connaissance, dans cette institution, les députés ont le droit de s'exprimer ou en anglais ou en français, et personne ne peut leur faire de reproches quant au choix de la langue qu'ils désirent employer.

Je soulève cette question aujourd'hui, monsieur le Président, non seulement à titre de député de cette Chambre, mais aussi comme francophone, parce que comme francophone, moi je le refuse et je ne veux pas que ni ici ni ailleurs dans mon pays l'on me reproche l'inverse, c'est-à-dire de parler français ou qu'on me demande de parler anglais alors que j'ai le droit de m'exprimer dans la langue française, et je ne veux pas non plus, monsieur le Président, qu'un jour on fasse le même reproche à mes enfants. Pour cette raison, monsieur le Président, je vous invite à faire l'examen du hansom, à ce qu'on appelle les «bleus», et à nous revenir sur cette question.

[Traduction]

M. le Président: Lorsque le député aura vérifié le hansom, il ne sera peut-être plus nécessaire de poursuivre la discussion. En tout cas, je demanderais aux députés de ne pas aller plus loin, surtout parce que la députée de Hamilton-Est n'est pas ici. Si nous devons poursuivre la discussion, je recevrais évidemment un avis de question de privilège et j'entendrais la discussion demain.

Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES PÊCHES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à la députée de South West Nova, je dois faire connaître à la Chambre, en conformité de l'article 38 du Règlement, les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Restigouche—Chaleur, les forêts; le député de Mackenzie, l'agriculture.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je me lève pour participer au débat sur ce projet de loi. Les amendements présentés en juin dernier par le ministre des Pêches augmentent les amendes imposées aux pêcheurs qui sont pris à violer certaines dispositions de la loi.

La discussion est peut-être plus intéressante à l'autre bout, mais il y a des gens au Canada qui tiennent au débat sur ce projet de loi.

Ce projet de loi montre aux Canadiens à quel point la politique des pêches du gouvernement a échoué. Quand le ministre a présenté ce projet de loi à la Chambre en juin dernier, il a parlé des mesures claires prises par le gouvernement. Il disait:

... à moins que le gouvernement ne prenne des mesures claires pour démontrer son intention de les conserver et de les rebâtir, ces stocks-là seront partis.

En d'autres termes, sachant que de telles mesures seront prises, ce serait une bonne raison de conserver et de reconstituer les stocks. Je vais revenir sur ce point dans une minute. Il a poursuivi:

Sachez que le Canada sera le pays qui punit le plus sévèrement les infractions dans le domaine de la pêche. Voilà qui prouve l'importance que nous accordons à cette question.

En d'autres termes, il ne dit pas que notre pays est l'un de ceux dont les ressources sont les plus importantes, que nous devons développer ces ressources au Canada même et prévoir des incitations applicables à tous les secteurs de la pêche. Il dit que non, nous allons pénaliser les